Image not found or type unknown

PARKING RETRECI ET MANIPULATION DU SYNDIC

Par **CASI**, le **02/02/2012** à **09:07**

MADAME MONSIEUR

JE SUIS PROPRIETAIRE D'UN APPARTEMENT DANS UN IMMEUBLE GERE PAR SERGIC -SYNDIC- MARCQ EN BAROEUL. IL Y A QUELQUES ANNEES LES LIGNES DE PARKING EN SURFACE ONT ETE REPEINTES, ET MON PARKING A ETE DIMINUE DE 0,50 METRE POUR FAVORISER LE PRESIDENTE, PARTIALE, DU CONSEIL SYNDICAL. JE NE M'EN SUIS PAS APERCU DE SUITE MAIS AI REMARQUÉ EN REVENANT CHEZ MOI APRES PLUSIEURS MOIS D'ABSENCE QUE J'AVAIS UN PEU DE DIFFICULTÉ DE ME GARER.
J'AI AGI AUPRES DU SYNDIC PAR COURRIER MAIS CELUI CI PROCRASTINE, MENT, ET M'ENVOIE UN DE MORCEAU PLAN DE MASSE APOCRYPHE SANS CARTOUCHE, ET BRICOLÉ. IL NE FAIT RIEN DEPUIS 7 MOIS, CE AVEC LA COMPLICITÈ DE LA PRESIDENTE.....
QUE FAIRE POUR L'OBLIGER A RETRACER LES LIGNES EN TOUTE IMPARTIALITÉ?

SALUTATIONS

Ressortez les plans côtés d ' origine annexés au règlement de co propriété - état descriptif de division

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés